

Arrêté portant délégation de pouvoirs et de signature du Président  
du Centre Communal d'Action Sociale à la vice-présidente

Le Maire, Président du CCAS de la Commune de SERVON,

Vu l'article R.123-23 du Code de l'action sociale et des familles autorisant le Président du CCAS à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses pouvoirs, au vice-président,

Vu l'article R.123-16 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 04-26 du Conseil d'administration en date du 19 mai 2026 procédant à l'élection de Madame Martine CHEINEY en qualité de vice-présidente du CCAS,

ARRETE :

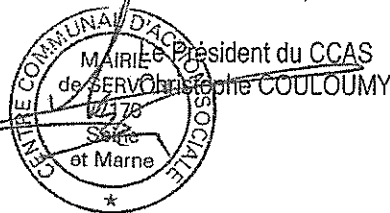
Article 1<sup>er</sup> : Le Président du CCAS donne, sous sa responsabilité et sa surveillance, délégation de pouvoirs et de signature à la vice-présidente, dans les matières suivantes :

- Convocation du Conseil d'administration, fixation de son ordre du jour et présidence des séances,
- Préparation, exécution et signature des délibérations du Conseil d'Administration,
- Ordonnancement des dépenses et des recettes du CCAS,
- Acceptation à titre conservatoire des dons et legs faits au CCAS,

Article 2 : Les actes pris par la vice-présidente dans les matières déléguées par le Président porteront la mention « Par délégation du Président, La Vice-Présidente ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à SERVON, le 20 mai 2026



Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de  
deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'intéressée le :

Signature :

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne

15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. : 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : [mairie@servon.fr](mailto:mairie@servon.fr) - Site internet : [www.servon.fr](http://www.servon.fr) - Application

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 26/05/2026

Application agréée E-logis.com

53\_RR-077-2677 00037-20260520-ARR01\_2026-